

COMMUNE DE MOUTHE

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 2 OCTOBRE 2025

Les convocations ont été adressées aux membres du Conseil Municipal de Mouthe le 26 septembre 2025 par courriel.

Étaient présents : Maud SALVI, Pascal LEGÉ, Pascale GUYON, Maxime THIONNET, Sylvie BERTHET, Rosine SALVI, Albert LETOUBLON, Nadine PETITE-LISE

Étaient absents excusés : Emmanuel JOUFFROY, Patricia GRESS, Céline MEISSNER et Céline BAILLY

Étaient absents : Thierry HAGLON et Jérôme GUYON-GELLIN

Procuration donnée :

Céline MEISSNER a donné procuration à Maud SALVI

Céline BAILLY a donné procuration à Pascale GUYON

Secrétaire de séance : Sylvie BERTHET

L'ordre du jour est :

1. Nomination d'un ou d'une secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
3. Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement du village : avenant n° 3 à passer avec le cabinet Verdi
4. Informations diverses

Affaire n° 1 – Nomination d'un ou d'une secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal devra procéder à l'élection d'un ou d'une secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal.

Sylvie BERTHET est nommé secrétaire de séance par 10 voix Pour.

Affaire n° 2 – Approbation du procès-verbal de la séance précédente
--

DEL2025_87

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 18 septembre 2025, adressé par courriel le 25 septembre 2025 à tous les conseillers municipaux, est soumis à l'approbation de celui-ci.

Le compte-rendu de la séance précédente du 18 septembre 2025 est approuvé par 10 voix Pour.

Affaire n° 3 – Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement du village : avenant n° 3 à passer avec le cabinet Verdi

DEL2025_88

Comme précisé lors de la séance du conseil municipal du 15 mai 2025, Le conseil municipal est saisi lors de cette séance, pour délibérer sur l'avenant n° 3 à passer au marché Verdi concernant l'aménagement de la Grande Rue (Budget Général).

Historique :

1 – Madame le maire rappelle que la maîtrise d'œuvre relative au renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable de la Grande Rue et pour l'aménagement de la place de la mairie, du carrefour entre la RD437 et la route de la Source du Doubs et espaces connexes, a été confié à la SAS VERDI INGENIERIE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE de Dijon, 2 Rue de Fontaine les Dijon pour un montant total, de 29 992,50 € HT, soit 35 991 € TTC.

Ce marché concernant deux budgets, une annexe à l'acte d'engagement a été approuvée par délibération du conseil municipal du 30 mai 2024, dissociant les deux tranches comme suit :

Lot 1 – Travaux AEP Grande Rue (Budget Eau)

Montant estimatif des travaux : 250 000 € HT

Honoraires du Cabinet Verdi : 11 697,08 € HT – 14 036,49 € TTC

Lot 2 – Travaux d'aménagement de la place de la mairie, du carrefour entre la RD 437 et la rue de la source du Doubs, et espaces connexes (Budget Général)

Montant estimatif des travaux : 393 000 € HT

Honoraires du Cabinet Verdi : 18.295,43 € HT – 21 954,51 € TTC

Rappel du taux d'honoraires retenu : 4.6644634525661 %

**2 - Par délibération du 26 septembre 2024, le conseil municipal a approuvé un premier avenant à cette assistance à maîtrise d'ouvrage, concernant la réalisation de deux photomontages, dans le cas de la tranche n° 2 de ce marché, soit pour les travaux d'aménagement dans le village.
Coût : 2 200 € HT, soit 2 640,00 € TTC, portant ainsi le coût total défini comme suit :**

Lot 1 – Travaux AEP Grande Rue (Budget Eau) inchangé

- Montant estimatif des travaux : 250 000 € HT
- Honoraires du Cabinet Verdi : 11 697,08 € HT – 14 036,49 € TTC
- Rappel du taux d'honoraires retenu : 4.6644634525661 %

Lot 2 – Travaux d'aménagement de la place de la mairie, du carrefour entre la RD 437 et la rue de la source du Doubs, et espaces connexes (Budget Général)

- Montant estimatif des travaux : 393 000 € HT
- Honoraires du Cabinet Verdi : 18.295,43 € HT – 21 954,51 € TTC
- Avenant n° 1 – 2 200 € HT, soit 2 640,00 € TTC
- Honoraires du Cabinet Verdi actualisé : 20.495,43 € HT – 24 594,51 € TTC
- Rappel du taux d'honoraires retenu : 4.6644634525661 %

Soit un montant total du marché, deux tranches de travaux inclus :

Montant du marché initial	29.992,51 € HT
Avenant n° 1 proposé	2.200,00 € HT
Nouveau montant du marché	32.192,51 € HT

3 – Par délibération du 15 mai 2025, le conseil municipal a approuvé un deuxième avenant à cette assistance à maîtrise d'ouvrage, concernant la réalisation d'un dossier de déclaration simplifiée pour travaux dans le lit mineur d'un cours d'eau, dit « Le Corçon », dans le cadre du renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable de la Grande Rue, et réajustement des honoraires en tenant compte des montants estimatifs des travaux au stade d'arrêt projet pour le lot 1, défini comme suit :

Lot 1 – Travaux AEP Grande Rue (Budget Eau)

- Rappel du taux d'honoraires retenu : 4.6644634525661 %
- Montant estimatif des travaux : 250 000 € HT
- Montant initial du marché : 11 697,08 € HT – 14 036,49 € TTC
- Montant estimatif des travaux au stade d'arrêt projet : 330 679,31 € HT, soit une augmentation de 132,3 % du montant initial des travaux d'AEP
- Montant provisoire du montant estimatif des travaux du marché : 15 424,42 € HT – 18 509,30 € TTC

Soit un supplément de 3 727,34 € HT – 4 472,81 € TTC)
+ Avenant n° 2 : 2 450,00 € HT – 2 940,00 € TTC
(Réalisation du dossier de déclaration simplifiée pour travaux dans le lit mineur d'un cours d'eau)

TOTAL HONORAIRES VERDI – LOT 1 AEP
17 874,42 € HT – 21 449,30 € TTC

Soit un montant total du marché, deux tranches de travaux inclus :

Montant du marché initial	29.992,51 € HT
Avenant n° 1 proposé	2.200,00 € HT (Lot n° 2)
Avenant n° 2 proposé	6.177,34 € HT (Lot n° 1)
Nouveau montant du marché	38.369,85 € HT

Après résumé entendu, Madame le maire présente au conseil municipal l'avenant n° 3 présenté par la société VERDI INGENIERIE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE de Dijon, 2 Rue de Fontaine les Dijon, concernant la validation du forfait définitif de la rémunération de la maîtrise d'œuvre, pour le lot n° 2 « Travaux d'aménagement de la place de la mairie, du carrefour entre la RD 437 et la rue de la source du Doubs, et espaces connexes (Budget Général) » :

- Rappel du taux d'honoraires retenu : 4.6644634525661 %
- Montant estimatif des travaux : 393 000 € HT
- Montant actuel du marché : 20.495,43 € HT – 24 594,51 € TTC
- Avenant n° 1 – 2 200 € HT, soit 2 640,00 € TTC
- Montant des travaux au stade d'arrêt projet : 1 995 362,04 € HT, soit une augmentation de 507,7 % du montant des travaux d'aménagement
- Montant du forfait définitif du marché selon le coût des travaux : 93 072,93 € HT – 111 687,51 € TTC

Selon le détail suivant :

43 863,69 € HT pour la 1^{ère} tranche de travaux : secteur 1, 2 et 3
52 239,24 € HT pour la 2^{ème} tranche de travaux : secteur 4, 5 et 6

Les travaux d'aménagement (Lot n° 2) étant réalisés en deux tranches comme souhaité par le conseil municipal, le marché de base prévoyant une seule consultation, une plus-value de 2 850 € HT est demandé par le cabinet Verdi pour la réalisation d'une deuxième consultation.

Soit un montant total du marché de maîtrise d'œuvre, à ce jour déterminé comme suit :

LOT 1 – AEP GRANDE RUE	17 874,42 € HT – 21 449,30 € TTC
LOT 2 – AMENAGEMENT	98 122,93 € HT – 117 747,51 € TTC
Nouveau montant du marché	115 997,35 € HT, soit 139 196,82 € TTC

L'exposé du maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix Pour, accepte l'avenant présenté, et décide d'ouvrir des crédits au budget général 2025 proposés comme suit :

Section d'investissement - Dépenses

Compte 203 + 90 600 €

Section d'investissement Recettes

Compte 1641 + 90 600 €

Affaire n° 4 – Informations diverses

1 - Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délégation accordée au maire par délibération du conseil municipal du 2 Juin 2020,
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par
le Maire en vertu de cette délégation, le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

Décision n° 31-2025

Renonciation au droit de préemption urbain sur un bien bâti sur terrain propre, sis à MOUTHE, 13 Rue de Beauregard, cadastré section AC n°247 d'une superficie totale de 130 m², section AC n°113 d'une superficie totale de 650 m², appartenant à Pierre Bernard BUATOIS et Michelle Marie Françoise LE PENNEC.

La séance est levée à 21 h 30

Affichage : 8 octobre 2025

Le secrétaire de séance,
Sylvie BERTHET



Madame le maire,
Maud SALVI



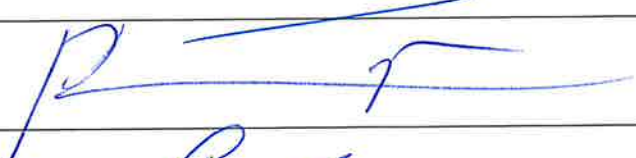
COMMUNE DE MOUTHE

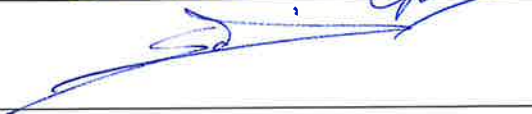
CONSEIL MUNICIPAL FEUILLET DE CLÔTURE DE LA SÉANCE DU 2 octobre 2025

Article R2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec en regard, une place pour la signature de chacun d'eux, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

N° des délibérations	Objet des délibérations
DEL2025_87	Approbation du procès-verbal de la séance précédente
DEL2025_88	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement du village : avenant n° 3 à passer avec le cabinet Verdi

Séance close à ..21... heures..30

Nom, Prénom	Signature ou « A donné procuration à..... »
Mme SALVI Maud	
M. LEGE Pascal	
Mme GUYON Pascale	
M. THIONNET Maxime	
Mme BERTHET Sylvie	
M. JOUFFROY Emmanuel	

M. HAGLON Thierry	
Mme GRESS Patricia	
Mme BAILLY Céline	A donné procuration à Pascale GUYON 
Mme SALVI Rosine	
M. LETOUBLON Albert	
Mme MEISSNER Céline	A donné Procuration à A. SALVI 
M. GUYON-GELLIN Jérôme	
Mme PETITE-LISE Nadine	